

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 30/09/2024 - 20022 - 2023 B 03148 - 820 752 970 - 613 & CO

Désignation de l'entreprise SAS 613 & CO

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 230 CHEM DE LA GRAVESONE

13100 AIX EN PROVENCE

Numéro SIRET * 8 2 0 7 5 2 9 7 0 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	1 900	030	1 031
	Immobilisations financières * (1)		040	995	042	995
	Total I (5)		044	2 895	048	1 864
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	426 224	074	426 224
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement		080	68 633	082	68 633
	Disponibilités		084	164 425	086	164 425
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	659 282	098	659 282
	Total général (I+II)		110	662 177	112	661 146

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	349 975	120	349 975
	Ecart de réévaluation		124		124	
	Réserve légale		126	24 544	126	24 544
	Réserves réglementées*		130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
	Report à nouveau		134	284 637	134	395 064
	Résultat de l'exercice		136	588	136	(110 426)
	Subventions d'investissement		137		137	
	Provisions réglementées		140		140	
	Total I		142	659 744	142	659 156
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154		154	
	Emprunts et dettes assimilées		156	150	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	720	166	720
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		172	
	Comptes courants d'associés		173	532	173	532
	Autres dettes		175		175	35 354
	Produits constatés d'avance		174		174	
	Total III		176	1 402	176	36 606
	Total général (I + II + III)		180	661 146	180	695 762

RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Néant ☐ *

L3 1 1 2 2 0 2 3

Exercice N-1 clos le

L3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises * 209

Production vendue { biens 215 services * 217 } dont export et livraisons intracommunautaires

Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production) 222

Production immobilisée * 224

Subventions d'exploitation reçues 226

Autres produits 230

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I) 232

Achats de marchandises * (y compris droits de douane) 234

Variation de stock (marchandises) * 236

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane) 238

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) * 240

Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier) 242 4 535 1 464

Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243) 244

Rémunérations du personnel * 250

Charges sociales (cf. renvoi 380) 252

Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255) 254 950 81

Dotations aux provisions 256

Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 } 262

Total des charges d'exploitation (II) 264

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280

Produits exceptionnels (IV) 290

Charges financières (V) 294

Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 } (VI) 300 350 191

Impôts sur les bénéfices * (VII) 306

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles * 316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles 318

Provisions non déductibles * 322

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not) 324

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248 6 633 330 6 633

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249 251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997

Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 Zone franche urbaine (44. octies A) 987 Zones de restructuration de la défense (44. terdecies) 127 Zones de revitalisation rurales (44. quindécies) 138 342

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies) 991 Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies) 992 350 5 484

Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies) 345 Investissements et souscriptions outre-mer 344 Créance due au report en arrière du déficit 346 Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993

Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement) 356

Déficits antérieurs reportables : * 319...457 dont imputés sur le résultat : 360 1 737

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 661 146.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 587.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

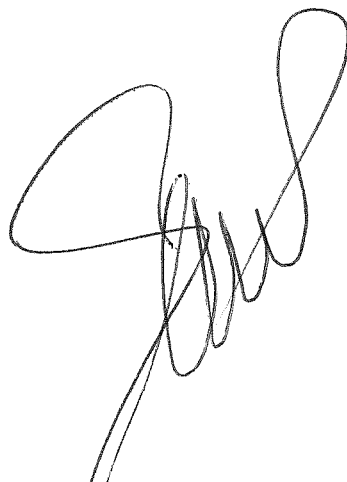
Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 900		
TOTAL	1 900		
Autres participations	350 970		
TOTAL	350 970		
TOTAL GENERAL	352 870		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 900	1 900
TOTAL			1 900	1 900
Autres participations		349 975	995	995
TOTAL		349 975	995	995
TOTAL GENERAL		349 975	2 895	2 895

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		81	950		1 031
TOTAL		81	950		1 031
TOTAL GENERAL		81	950		1 031
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	950				
TOTAL	950				
TOTAL GENERAL	950				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	426 224	426 224	
TOTAL	426 224	426 224	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	150	150		
Fournisseurs et comptes rattachés	720	720		
Groupe et associés	532	532		
TOTAL	1 402	1 402		



613 & CO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(A ASSOCIE UNIQUE)
CAPITAL SOCIAL DE 349 975 EUROS
SIEGE SOCIAL : LOU GANEDEN
230 CHEMIN DE LA GRAVESONNE
13100 AIX-EN-PROVENCE
820 752 970 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
APPROUVANT LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE
DU 28 JUIN 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Cinquième Décision)

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice d'un montant de 588 euros, à savoir :

- Affectation en totalité au compte « Réserve légale »,

L'associé unique décide de prélever la somme de 45 666 euros sur le compte « Report à nouveau » pour l'affecter comme suit :

- Dotation de la somme de 9 866 euros au compte « Réserve légale »,
- Distribution de la somme de 35 800 euros à titre de dividendes.

Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 800 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Après affectation, les capitaux propres de la société s'établissent ainsi :

- Capital social : 349 975 euros
- Réserve légale : 34 998 euros
- Report à nouveau : 238 971 euros

Pour extrait certifié conforme à l'original.

LE PRESIDENT

Monsieur Thierry SAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Sand', written in a cursive style with a large initial 'T'.